

Le jeudi 12 juin 2025

18 h 30

Au local de Mme Marie-Ève et Mme Marie-Hélène

Procès-Verbal

Présences : COCHEZ SEULEMENT LES PERSONNES QUI SONT PRÉSENTES

☒ Anny Parent	☒ Benoît Boutin	☒ Catherine Métivier
☒ Catheryne Roy	☐ Caroline Pruneau	☒ Isabelle Asselin
☒ Joannie Lavoie	☒ Marie-Ève Fortier	☒ Marjelaïne Mercier
☒ Mélissa Poulin	☒ Nadia Lavoie	☒ Raphaëlle Audet
☒ Samuel Baril	☒ Véronique Pelletier	

5.01 Ouverture de la séance et vérification du quorum;

M. Samuel Baril ouvre la séance. Il y a quorum.

5.02 Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Mme Mélissa Poulin fait la lecture de l'ordre du jour.

Modification à l'ordre du jour : 5.17.1 et 5.17.2 pour 5.16.1 et 5.16.2

Il est proposé par Marie-Ève Fortier et appuyé par Benoît Boutin d'adopter l'ordre du jour.

C.E. 24-25 : 12-06 :01

5.03 Dispense de lecture et adoption du compte-rendu de la séance du 24 avril 2025 ;

Modification : ajouter le mot est à la phrase du point 4.03

Appuyé par Marie-Ève Fortier et Nadia Lavoie

C.E. 24-25 : 12-06 :02

5.04 Suivi au compte-rendu de la rencontre du 24 avril 2025 ;

Suivi au point 4.05 : Pour l'éducation physique des 6^e année à l'ESSA, il a été convenu que toutes les périodes 1 seront utilisées. Pour les autres périodes, il y aura une consultation de tous les enseignants du secondaire et du primaire pour les déterminer. Le fait d'avoir M. Tommy Bégin à la direction pour les 6^e année et le secondaire, aidera à répartir les périodes équitablement.

Le suivi concernant l'heure du dîner des 6^e année sera abordé au point 5.08.

5.05 Questions du public;

Aucune question

5.06 Équipe de direction 25-26;

Mme Marie-Joëlle quitte son poste de direction pour retourner à l'enseignement. En remplacement M. Tommy Bégin prendra en charge les 6^e année. M. Vincent Poulin restera à temps plein à Provencher avec M. Samuel Baril.

5.07 Dépenses au fonds 2 : Sortie en 6^e année; approbation

M. Baril nous demande notre approbation pour retirer 1050\$ du fonds 2 pour les 6^e année qui vont à la Ronde le 13 juin. 10\$ en argent sera remis à chaque élève pour payer un repas.
La dépense est approuvée à l'unanimité.

C.E. 24-25 : 12-06 :03

5.08 Changement aux horaires de l'école; ~~approbation~~ 2025-06-13 MCB

*Modification : Il n'y a pas d'approbation.

M. Baril nous présente l'horaire de l'école Provencher et de l'ESSA. Celle-ci sera maintenant sur 10 jours et il y aura 5 périodes de 60 minutes. Il n'y aura plus de battement au retour du dîner puisque les minutes ont été ajoutées aux 5 périodes. Mis à part ces changements, les heures du début et de fin de journée de l'école Provencher restent les mêmes.

Pour les 6^e année de l'ESSA, il y avait une problématique au niveau du dîner avec le changement d'horaire. L'heure du début de la journée sera donc devancée à 8h10. Les « accueil et déplacement » avant et après la récréation AM ont été enlevés pour récupérer des minutes et terminer l'avant-midi plus tôt. Cela permettra donc aux élèves de 6^e année d'avoir suffisamment de temps pour dîner à la cafétéria avant l'arrivée des élèves du secondaire.

C.E. 24-25 : 12-06 :04

5.09 Bilan du plan de lutte contre l'intimidation ;

M. Baril nous présente l'évaluation annuelle du plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Dans le bilan, on indique les constats et les projections de pistes d'actions pour l'an prochain tels que la cohérence et la constance du mode de vie scolaire, la surveillance active et l'accompagnement du service de garde par des conseillères pédagogiques.

Approuvé à l'unanimité

C.E. 24-25 : 12-06 :05

5.10 Normes et modalités; consultation;

M. Baril nous explique en quoi consiste les normes et modalités d'évaluation de l'école. Un changement au niveau de la cible qui est présentement utilisée pour noter les évaluations sera effectué l'an prochain puisque l'école ne détient pas les droits d'auteur. Le comité de l'école a travaillé sur un document illustrant la nouvelle façon de noter les évaluations. L'an prochain une image d'ascension d'une montagne sera utilisée et expliquée aux parents en début d'année.

5.11 Surveillance des élèves de 6e année 25-26; approbation

M. Baril nous présente les règles de fonctionnement pour la surveillance du midi à l'école ESSA pour 2025-2026. L'an prochain, des frais seront chargés aux parents pour la surveillance du midi des élèves de 6^e année de Provencher, les Méandres et Quatre-Vents.. Contrairement à cette année, l'an prochain tous les élèves de 6^e année seront automatiquement inscrits à la période du dîner. Si un parent ne désire pas recevoir le service, il devra communiquer à l'école et annuler l'inscription. Le paiement sera fait à 2 moments dans l'année, soit pour le 31 octobre et le 31 janvier. Cette nouvelle façon de faire facilitera la gestion administrative.

Approuvé à l'unanimité

C.E. 24-25 : 12-06 :06

5.12 Entrée progressive des maternelles; approbation

M. Baril nous présente l'horaire de l'entrée progressive chez les maternelles 4 ans et 5 ans pour 2025 et 2026. La même formule utilisée cette année sera reconduite pour l'an prochain.

Approuvé à l'unanimité

C.E. 24-25 : 12-06 :07

5.13 Assemblée générale de parents;

L'assemblée générale de parents aura lieu le 18 septembre 2025 à 18h30.

5.14 Consultation sur le nombre de représentants au conseil d'établissement;

M. Baril nous propose de garder le statu quo concernant le nombre de représentants au conseil d'établissement. Les membres sont d'accord.

5.15 Listes de fournitures scolaires ; approbation

M. Baril nous présente les listes de fournitures scolaires proposées pour 2025-2026. Les membres du CÉ se questionnent sur le fait qu'il y ait 4 listes différentes en maternelle 5 ans tandis que les autres niveaux ont une liste unique. Nous suggérons que l'an prochain, les enseignants de maternelle 5 ans se consultent afin qu'il y ait une équité dans le matériel demandé aux parents.

Les listes sont approuvées à l'unanimité.

C.E. 24-25 : 12-06 :08

5.16 Intervention de la représentante du service de garde;

5.16.1 Programme d'activités du service de garde;

Mme Asselin nous présente les changements au programme d'activités du service de garde. Le calendrier, l'horaire et les locaux ont été modifiés. Des choix d'ateliers en après-midi ont été ajoutés pour les élèves qui désirent y participer, tels que des exercices de motricité globale, des activités sportives organisées, des ateliers artistiques, etc. La thématique de l'an prochain sera l'« Art du temps ».

5.16.2 Règles de régie interne du service de garde;

Mme Asselin nous présente maintenant les règles de régie interne 2025-2026.

On y regroupe toute l'information pour l'année. Les frais chargés aux parents seront ajustés à la tarification en cours en 2025-2026. Les parents peuvent utiliser les annexes à la fin pour aviser d'un changement de fréquentation.

Un membre se questionne sur le fait que vers 7h30-7h45, il y a un manque de visibilité pour savoir où doivent se diriger les enfants puisque les groupes se séparent. Il serait bien qu'il y ait une éducatrice près du poste d'accueil pour aider les parents à reconduire leur enfant à la bonne place ou bien une indication sur la porte du service de garde si l'accueil se fait à l'extérieur.

Les règles de régie interne sont approuvées à l'unanimité.

C.E. 24-25 : 12-06 :09

5.17 Intervention de la représentante au comité de parents;

Mme Lavoie nous parle d'une conférence présentée aux membres du comité de parents visant à faciliter la période des devoirs et de la rendre agréable. Il a aussi été question du cellulaire dans les écoles secondaires.

Elle nous mentionne que lors de l'assemblée générale, ce sont les parents présents qui doivent voter qui sera la personne désignée pour le comité de parents.

5.18 Divers;

Aucun

5.19 Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée. Il est 19h57.

Approuvé par Benoit Boutin et appuyé par Raphaëlle Audet.

C.E. 24-25 : 12-06 :10

Mélissa Poulin
Présidente

Samuel Baril
Directeur